

DECLARATION DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

Sixième commission – Point 173

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies à la Confédération syndicale internationale

18 octobre 2019

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président,

Ma délégation prenant la parole pour la première fois, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection. Soyez assuré du soutien que nous vous apporterons, ainsi qu'à l'ensemble du bureau, pour la conduite des travaux de cette commission.

J'ai l'honneur

des syndicats serait aussi cohérente

2019. Organe exécutif tripartite de l'OIT, il est composé de 56 membres titulaires, dont 28 Etats, et de 66 membres adjoints, dont 28 Etats.

Par ailleurs, dans sa résolution 73/342 sur la déclaration du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail, adoptée le 16 septembre dernier, l'Assemblée générale a encouragé « un dialogue et une collaboration productifs entre les différents organes, fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies y compris les représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs (...) en vue de renforcer la cohérence des politiques ».

En octroyant le statut d'observateur à la CSI, nous nous donnerions collectivement les moyens institutionnels de ce dialogue mutuellement bénéfique.

Je vous remercie.